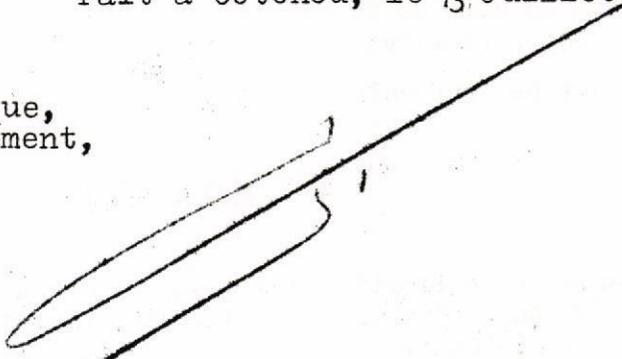


- 3°- AHLINVI Pierre Comlan, Inspection Générale d'Etat, Section Administrative, Membre.
- 4°- ROKO Octave, Inspection Générale d'Etat, Section Economique et Financière, Membre.
- 5°- GANKPA Corneille, Inspecteur Trésor, Ministère des Finances, Membre
- 6°- JOHNSON Godfried, Directeur du Personnel, Ministère de la Fonction Publique et du Travail, Membre

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 Juillet 1977.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 8 CS 6 GNR 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS-MF 6 autres Ministères 13 DPE-DGAILL 4 INSAE 2 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP-EN 6 Membres 6 JORPB 1.-